

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 7 février 2022**

**Délibération n° CP-2022-1162**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 5ème

Objet : Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et dans le Vieux Lyon - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

**Rapporteur** : Madame Anne Groperrin

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Commission permanente du 7 février 2022****Délibération n° CP-2022-1162**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 5ème

Objet : Réhabilitation des réseaux en Presqu'île et dans le Vieux Lyon - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération de réhabilitation des réseaux en Presqu'île et dans le Vieux Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021 et a déjà fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0396 du 22 février 2021.

**I - Contexte**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Le système de collecte des eaux usées de la Métropole est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. Ce système de collecte transporte les eaux usées vers une station d'épuration, qui traite une partie de la pollution avant le rejet en milieu naturel.

Le linéaire total des réseaux est constitué de 1 843 km de réseaux unitaires, de 999 km de réseaux d'eaux usées séparatifs et 537 km de réseaux d'eaux pluviales. La construction des plus anciens réseaux a été engagée, au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle dans le centre-ville de Lyon, et s'est poursuivie ensuite vers les communes périphériques.

Parmi les plus anciens, les réseaux d'assainissement situés à Lyon dans le secteur Presqu'île et le quartier Saint Jean sont aujourd'hui dans un état de dégradation important. La réhabilitation des branchements des riverains est également indispensable car leur dégradation accélère la ruine des ouvrages. Cette situation entraîne des risques importants pour les équipes d'exploitation lors de leurs interventions et produit des nuisances pour les riverains.

Des premiers travaux ont eu lieu en 2021 sur les collecteurs de la rue Sainte Catherine et de la rue Terme dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon et des investigations complémentaires ont été réalisées sur d'autres collecteurs présentant des états structurels préoccupants. La présente délibération propose des travaux complémentaires sur les secteurs les plus urgents.

## II - Description du projet

L'objectif de ces travaux est :

- de retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable,
- d'éviter l'exfiltration d'eaux usées à travers des collecteurs non étanches,
- de lutter contre la formation de sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S) et d'odeurs,
- d'endiguer progressivement les risques d'effondrements de voiries liés à l'état des collecteurs,
- de réhabiliter également les branchements.

Pour cette seconde phase de travaux urgents, les opérations suivantes sont programmées dès 2022 :

- la réhabilitation des branchements de la montée du Gourguillon à Lyon 5ème en amont de la reprise du pavage (plus de 130 branchements concernés),
- la réhabilitation de 100 m du collecteur à banquettes 170 B rue du Plat à Lyon 2ème (2 m de largeur et 2 m de hauteur),
- la réhabilitation de 30 m du collecteur T150 rue Grenette à Lyon 2ème (90 cm de largeur et 1,5 m de hauteur).

En parallèle, il est également nécessaire de réhabiliter le collecteur cours Suchet à Lyon 2ème (section variable en largeur mais présentant une hauteur uniforme de 2 m) sur environ 570 m, ainsi que les branchements associés (une centaine). En effet, cet ouvrage présente une érosion importante de la structure, des fissurations transversales et la qualité du béton est jugée moyenne à mauvaise montrant une très faible résistance à la compression. Cette réalisation est prévue en 2023.

## III - Coût du projet

Le montant à court terme de ces premiers travaux est estimé à 2 300 000 € HT au budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

- 450 000 € HT pour la reprise des branchements montée du Gourguillon à Lyon 5ème,
- 200 000 € HT pour la réhabilitation partielle urgente du collecteur rue du Plat à Lyon 2ème,
- 50 000 € HT pour la réhabilitation partielle urgente du collecteur rue Grenette à Lyon 2ème,
- 1 600 000 € HT pour la réhabilitation du collecteur et des branchements cours Suchet à Lyon 2ème.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plus long terme, d'autres réhabilitations sont envisagées mais nécessitent au préalable des investigations plus poussées actuellement en cours (récolements, inspections caméra ou pédestres, diagnostics structurels, sondages, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** les travaux complémentaires relatifs à la réhabilitation des collecteurs en Presqu'île et dans le Vieux Lyon.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 2 300 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € HT en 2022,
- 1 200 000 € HT en 2023,
- 400 000 € HT en 2024,

en dépenses, sur l'opération n° 2P19O8538.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 970 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 670 000 € HT de la précédente délibération de la Commission permanente n° 2021-0396 du 22 février 2021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275215-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
---